

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Commission intérimaire: le sort de l'Érythrée

LE SORT DES TROIS anciennes colonies italiennes d'Afrique occupe l'Assemblée générale des Nations Unies depuis que cette question lui a été soumise le 15 septembre 1948 par les Quatres Puissances, aux termes du Traité de paix avec l'Italie. L'Assemblée a pu arriver, le 21 novembre 1949, à une décision au sujet de la Lybie et de la Somalie italienne, mais elle ne s'estimait pas alors suffisamment renseignée pour choisir entre les diverses propositions avancées au sujet du troisième territoire, l'Érythrée. Trois formules se partageaient le gros des suffrages. Certains membres préconisaient l'union de l'Érythrée à l'Éthiopie, conformément au désir exprimé par l'Éthiopie et une partie considérable de la population érythréenne. D'autres faisaient écho aux demandes visant à une Érythrée autonome, qui avaient été formulées par l'Italie et les représentants du Bloc de l'Indépendance érythréenne. D'autres encore, suivant en cela l'idée exprimée par le Royaume-Uni, étaient en faveur d'un partage de l'Érythrée qui aurait donné la moitié orientale du territoire à l'Éthiopie, et la Province occidentale au Soudan.

Mission d'enquête en Érythrée

Afin de mieux connaître les vœux de la population et les meilleurs moyens d'assurer son bien-être, l'Assemblée générale envoya en Érythrée une commission de cinq membres* chargée de faire part de ses conclusions au Secrétaire général avant le 15 juin. La Commission devait tenir compte, non seulement des désirs des habitants et de leur bien-être, mais aussi du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique orientale, ainsi que des droits et des revendications de l'Éthiopie. La Commission intérimaire de l'Assemblée générale devait ensuite étudier les recommandations formulées par la Commission pour l'Érythrée et soumettre ses conclusions à l'Assemblée lorsque celle-ci se réunirait à l'automne 1950.

Après deux mois passés à entendre les déclarations des diverses parties du pays, la Commission pour l'Érythrée présenta son rapport au Secrétaire général, le 8 juin. Sous une forme légèrement modifiée, les trois propositions susmentionnées, que l'Assemblée avait étudiées en 1949, trouvaient toujours des partisans, les membres de la Commission n'ayant pu s'entendre sur aucune d'entre elles. Les représentants du Guatemala et du Pakistan, pour leur part, se prononçaient pour l'indépendance de l'Érythrée après un régime de tutelle directe des Nations Unies dont la durée ne devait pas dépasser dix ans. De son côté le représentant de la Norvège recommandait de rattacher tout le territoire à l'Éthiopie, les modalités constitutionnelles devant être arrêtées par le gouvernement abyssin; la Province occidentale pourrait néanmoins rester un certain temps sous l'administration britannique, afin que la population ait le temps de décider si elle préférerait se joindre au Soudan plutôt qu'à l'Éthiopie. Enfin les membres birman et sud-africain de la Commission recommandaient la fédération de l'Érythrée et de l'Éthiopie sous la souveraineté de la couronne abyssine, les

* Les pays représentés dans cette Commission étaient la Birmanie, le Guatemala, la Norvège, le Pakistan et l'Afrique du Sud.